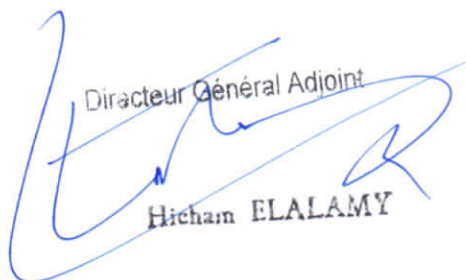


FICHE SIGNALÉTIQUE

CDG TRESORERIE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE-SICAV

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 20/11/2014 sous la référence n° VA.L.O.P./054/2014

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY

CDG CAPITAL
GESTION
GROUPE CDG
101, Bd Massa Al Bahra - Casablanca
Tél: 0522 92 31 00 G Fax: 0522 92 31 50

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I. CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- **Classification** : Société D'investissement à Capital Variable «Monétaire». Pour cela, la sensibilité du portefeuille est en permanence inférieure ou égale à 0,5.
- **Indice de référence** : L'indice de référence retenu est composé de 50% MBI CT (publiés par BMCE Capital) et de 50% TMP.
- **Objectifs de gestion** : L'objectif de la SICAV est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché monétaire.
- **Stratégie d'investissement** : La SICAV sera investie en permanence à hauteur de 50% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaires » et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an, tout en respectant la réglementation en vigueur. La totalité de l'actif du FCP, hors titres d'« OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaires et liquidités, sera en permanence investi en titres de créances. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- **Durée de placement recommandée** : inférieure à 6 mois.
- **Souscripteurs concernés** : Institutionnels marocains sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques.

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne. Si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- **Modalités de souscription et de rachat** : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont centralisés par CDG CAPITAL GESTION au plus tard à 10h30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.
- **Affectation des résultats** : La SICAV « CDG TRESORERIE » est une SICAV de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

III. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription maximale :

- Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
- La part incompressible est nulle.

- Les cas d'exonération sont à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion, CDG Capital et CDG Capital Bourse).

Commission de rachat maximale :

- Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.
- La part incompressible est nulle.

- Les cas d'exonération sont à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion, CDG Capital et CDG



Capital Bourse).

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

- Frais de gestion

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes de l'actif net de la Sicav.

Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Ces frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications (HT) : 20 000 dh
- (2) Commissaire aux comptes (HT) : 15 000 dh
- (3) Commissions CDVM (HT) : 0,0250%
- (4) Dépositaire (HT) : 0,065%
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4 000 dhs
- (6) Maroclear (droit d'admission) (HT) : 0.0075% si actif inférieur à 100 millions
0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions
0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard
0.0001% si actif supérieur à 1 milliard

Prestations de CDG Capital Gestion (HT) : Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Date et référence d'agrément** : Le 02/05/2007 sous le numéro AG/OP/082/2007.

- **Société de gestion** : CDG Capital Gestion, 101, Bd Massira AL Khadra-Casablanca/Contacts : M.Karim El Hnot (05 22 92 31 00) ;

- **Dépositaire** : CDG Capital, Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan – Rabat. /Contacts : Mme Lamia Benazzou (05 37 66 52 46) ;

- **Commercialisateur (s)** :

- CDG Capital Gestion, 101, Bd Massira AL Khadra-Casablanca /Contacts : Mrs Karim El Hnot et Kamel El Khalfet (05 22 92 31 00).
- CDG Capital, Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia, Rabat/ Contacts : M. Amine MAAMRI (0537 66 52 52).
- CDG Capital Bourse, 7, Boulevard Kennedy, Quartier Anfa.Casablanca/Contacts : M. Rachid OUTARIATTE (05 22 36 20 20).

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

